



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 5 octobre 2026

DELIBERATION N°123/2026

26 ET 28 RUE ANTOINE CHATEL - SIGNATURE DES CONVENTIONS DE MISE EN RESERVE AUPRES DE L'AIVS DE RENNES METROPOLE

L'an deux Mil vingt-six, le 5 octobre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 29 septembre 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h35

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 24

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 4

Absent(e)s : 1

Votants : 28

Présent.e.s (24) : M. LE BORGNE David, M. TONNELIER Jean-Yves, M. BOLZER Théo, Mme RUBAUD Karine, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric (arrivé à 18h45), Mme LE MOINE Nathalie, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROLLAND Sébastien, Mme POULAIN Florence, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick, M. ALLAIN Jérôme.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (4) :

Mme JOALLAND Dina donne pouvoir à Mme RUBAUD Karine

M. DANGÉ Roger donne pouvoir à Mme HÉLIN Alexane

M.ROGIER-GUILLEROT Matthieu donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

M. BENTZ Nathalie donne pouvoir à M. BONNET Catherine

Absent.e.s (1) : Mme BOUTEILLER Anne

Secrétaire de séance : M. BOLZER Théo

La séance est levée à 20h14

N°123/2026 (2.2.7) : 26 et 28 rue Antoine Chatel - Signature des conventions de mise en réserve auprès de l'AIVS de Rennes Métropole
Rapporteur : M. Tonnelier

Le 2 juillet 2026, Rennes Métropole, dans le cadre du programme d'action foncière et à la demande de la commune, a acquis les biens situés au 26 et 28 rue Antoine Chatel, représentant une superficie de 1300 m² et un montant de 450 000€, pour continuer la maîtrise foncière à l'œuvre dans le secteur sud de la rue Antoine Chatel.

Conformément au principe du programme d'action foncière, ces biens feront, pendant la durée du portage foncier, l'objet d'une gestion par Rennes Métropole et plus précisément par l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) de Rennes Métropole.

Deux projets de conventions de mise en réserve, ayant pour objet de fixer les modalités de la gestion par Rennes Métropole, ont été adressés par Rennes Métropole à la commune. Elles prévoient un portage métropolitain pour une durée de 5 ans, renouvelable 5 ans sous réserve de la réalisation d'une étude urbaine. À l'issue du portage et à défaut de revente de ces biens à un opérateur immobilier, la commune devra racheter ces biens.

Ceci exposé,

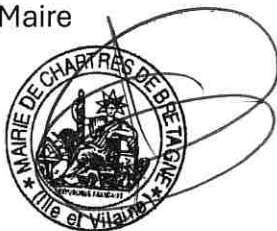
Vu le projet de convention de mise en réserve du 26 rue Antoine Chatel (**annexe 18**) ;
Vu le projet de convention de mise en réserve du 28 rue Antoine Chatel (**annexe 19**) ;
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace réunie le 9 septembre 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise M. Le Maire à signer les conventions de mise en réserve pour une gestion par l'AIVS de Rennes Métropole des biens situés au 26 et 28 rue Antoine Chatel.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Théo BOLZER